#### Acte Certifié exécutoire

Envoi: 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication: 28/03/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS





### Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

Che**f** du Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2014-3-8-1 Séance du vendredi 21 mars 2014

## FONCTIONNEMENT DES COLLEGES: DOTATION COMPLEMENTAIRE POUR LE NOUVEL ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

La Commission Permanente du Conseil Général,

- l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2013-4-8-2 du 18 octobre 2013 relative au fonctionnement des collèges publics en 2014 et donnant délégation à la Commission Permanente,
- la délibération n° CG-2014-2-8-3 du 13 mars 2014 relative au vote du Budget Primitif VU 2014 - Politique des Actions Educatives et de la Jeunesse
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Autorise le versement d'une dotation complémentaire de 3 585 € aux dix collèges listés en annexe dans le cadre du nouveau marché concernant l'espace numérique de travail des lycées et collèges de l'Académie de Strasbourg,
- Dit que les crédits, d'un montant total de 35 850 €, seront prélevés sur le programme E653, chapitre 65, fonction 221, nature 65511, code programme 26061 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

# Service des Actions Educatives

# DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 MARS 2014

### Fonctionnement des collèges PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
	COLLEGE ALTKIRCH - LUCIEN HERR	3 585,00
CPU00360	Subvention de fonctionnement entea	0 000,00
	COLLEGE BUHL - DU HUGSTEIN	3 585,00
CPU00361	Subvention de fonctionnement entea	
	COLLEGE COLMAR - BERLIOZ	3 585,00
CPU00363	Subvention de fonctionnement entea	
	COLLEGE COLMAR - MOLIERE	3 585,00
CPU00362	Subvention de fonctionnement entea	
CPU00364	COLLEGE FORTSCHWIHR	3 585,00
	Subvention de fonctionnement entea	
	COLLEGE GUEBWILLER - MATHIAS GRUNEWALD	3 585,00
CPU00365	Subvention de fonctionnement entea	
	COLLEGE LES MENETRIERS - RIBEAUVILLE	3 585,00
CPU00366	Subvention de fonctionnement entea	
CPU00367	COLLEGE RIEDISHEIM - GAMBETTA	3 585,00
	Subvention de fonctionnement entea	
CPU00368	COLLEGE RIXHEIM - CAPITAINE DREYFUS	3 585,00
	Subvention de fonctionnement entea	
	COLLEGE SOULTZ - ROBERT BELTZ	3 585,00
CPU00369	Subvention de fonctionnement entea	
		1

Total 35 850,00